

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 17/05/2023
Date d'affichage 17/05/2023
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....19 Votants.....21
Réf : 2023-034 Objet : Déclaration d'Intention d'Aliéner Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 1 ^{er} juin 2023 et qu'elle a été rendue exécutoire le 1 ^{er} juin 2023. Le Maire, A. MOMON

Le vingt-cinq mai deux mille vingt trois à 20 h 30,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Clément ROCU, Olivier BEUDAERT, Daniel PIGNOT, Eric SAINT SEBASTIEN, Régine BRIOIS-BRAUN, Sébastien DERREUMAUX, Hermann TYNDAL, Valérie BOCQUEL, Gerty EMBOULÉ, Elisabeth FRONTIN, Pascale PALARD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN,
Nicolas POUZET à Daniel DESSOGNE

Absent(s) :

Alain GUYONNET,
Sébastien PELLERIN.

Secrétaire de séance : Régine BRIOIS-BRAUN

Réf : 2023-034- **Déclaration d'Intention d'Aliéner**

Vu la délibération du Conseil municipa en date du 11 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des DIA signées depuis le 6 avril 2023 :

- DIA n°961 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 16875 m², correspondant à une habitation, sise Moulin de Nanchon, pour un montant de 119 000 €.
- DIA n°962 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 405 m², correspondant à un terrain à bâtir, sise ZAC des Collinettes, pour un montant de 88 000 €.
- DIA n°963 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 635 m², correspondant à une habitation, sise au Bourg, pour un montant de 200 000 €.
- DIA n°964 : Aliénation d'une parcelle, d'une superficie de 385 m², correspondant à une habitation, sise au Bourg, pour un montant de 200 000 €.
- DIA n°965 : Aliénation de parcelles, d'une superficie de 396 m², correspondant à un terrain à bâtir, sise ZAC des Collinettes, pour un montant de 88 000 €.

Le Conseil municipal, prend acte de ces DIA.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 1^{er} juin 2023

 Le Maire,
A. MOMON

Secrétaire de séance : Régine BRIOIS-BRAUN